



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du Vendredi 10 juillet 2020

compte-rendu N°3/07/2020

Le 10 juillet 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée, le 02/07/2020, par M Thierry Bruyere-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruyere-Isnard Thierry, Ambrosino Eric, Antoniotti Daniele, Bernard Julien, Chalvet Cathy, Delorme David, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Margotton Magalie, Rodier Muriel, Rio Jean-Luc, Séraidarian Nathalie, Solignac Michelle.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Brundo Jean a donné pouvoir à Thierry Bruyere-Isnard

Absente excusée :

Blanchart-Dabrowsky Noémie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2020
- 3- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 13, le conseil municipal peut siéger valablement.

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2020. Pas de remarques. Il propose alors son adoption.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14



3- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Il demande les noms des conseillers municipaux les plus jeunes et les plus âgées qui devront signer le procès-verbal de ces élections. Thierry Laurant, 1^{er} adjoint est désigné secrétaire de séance.

Les plus jeunes :

Julien Bernard
Magalie Margotton

Les plus âgés :

Michèle Solignac
Joanne Dusautoir

Le nombre de siège à pouvoir est de 3 titulaires et 3 suppléants.

Il fait état de la proposition suivante :

Les délégués titulaires :

Thierry Bruyere-Isnard, Thierry Laurant, Joanne Dusautoir

Les suppléants :

Danièle Antoniotti, Jean-Luc Rio, Julien Bernard

Monsieur le Maire précise que sur le bulletin de vote, on peut inscrire le nom des délégués proposés mais d'autres personnes peuvent être proposées dans la limite de 3 noms maximums.

- Il est procédé au vote à bulletin secret des délégués

Le comptage des bulletins avant dépouillement ne correspondant pas au nombre de votants. Un conseiller municipal par erreur ayant déposé 3 bulletins de votants pensant qu'il devait mettre dans l'urne un bulletin par candidat, il est procédé à un nouveau vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins nuls : 0

Résultats :

Thierry Bruyere-Isnard	14
Thierry Laurant	12
Joanne Dusautoir	11
Jean-Luc Rio	2
Julien Bernard	2
Noémie Blanchart-Dabrowski	1

Sont déclarés Délégués titulaires pour les élections sénatoriales

Thierry Bruyere-Isnard
Thierry Laurant
Joanne Dusautoir

- Il est procédé au vote à bulletin secret des suppléants

Nombre de votants : 14
Nombre de bulletins nuls : 0

- **Résultats :**

Julien Bernard	12
Jean-Luc Rio	10
Danièle Antoniotti	8
Magalie Margotton	5
Noémie Blanchart-Dabrowski	2
Michèle Solignac	1
Cathy Chalvet	1
Thierry Laurant	1
David Delorme	1
Nathalie Séraidarian	1

Sont déclarés Délégués suppléants pour les élections sénatoriales

Julien Bernard
Jean-Luc Rio
Daniele Antoniotti

Prochain conseil municipal :

Vendredi 17 juillet 20h30 Salle des fêtes

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30



A propos du compte-rendu, un membre du public assistant au conseil municipal a relevé des oublis concernant la désignation des membres de certaines commissions. Julien Bernard à la commission du personnel et Muriel Rodier à l'association des forêts. Concernant la convention avec le brocanteur, il y a une erreur sur les résultats des votes. Après vérification des notes prises par M Laurant secrétaire de séance. Pour la convention Contre : 1, Abstention : 6, Pour : 8. Pour le prix du m2 : Contre 2, Abstention 2, Pour 11. Monsieur le Maire fera procéder à ces modifications. Il précise également que le compte-rendu et le procès verbal des conseils municipaux peuvent être confondus en un document unique. Ce sera le cas pour la commune de Saint Paul le Jeune.

Le Maire,

Thierry Bruyere-Isnard

Thierry BRUYERE-ISNARD



Le secrétaire de séance,

Thierry Laurant

